

ARRETE MUNICIPAL n°85 - 2024

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 25, dénommée Route Des Freydeyres - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la dégradation du mur de soutènement de la voirie communale Voirie Communale N°25 route des Freydeyres.

ARRETE

Article 1 :

Suite à la dégradation d'une partie de la voie communale route des Freydeyres et en attente de travaux d'urgence la voie communale.

ROUTE DES FREYDEYRES

LA CIRCULATION SERA TOTALEMENT FERMEE

A COMPTER DU 20 AOUT 2024

Article 2 :

La Commune de Vinezac se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière

Fait à Vinezac, le 20 AOUT 2024,

Le maire,

André LAURENT

